SOCIOLOGIE

ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Florent Champy, Pierre Mercklé

Coefficient : 2 ; **Durée de préparation** : 1 heure
Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions
Type des sujets donnés : documents
Modalités de tirage du sujet : un seul sujet
Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun. La calculatrice est autorisée et est fournie par l'Ecole Normale Supérieure dans la salle de préparation.
Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

27 candidats ont passé l'épreuve du commentaire de dossier en sociologie. Les notes s'échelonnent de 6 à 19. La moyenne s'élève à 11,5 ; l'écart-type est de 3,3 et 10 candidats sur 27 ont une note inférieure ou égale à 10.

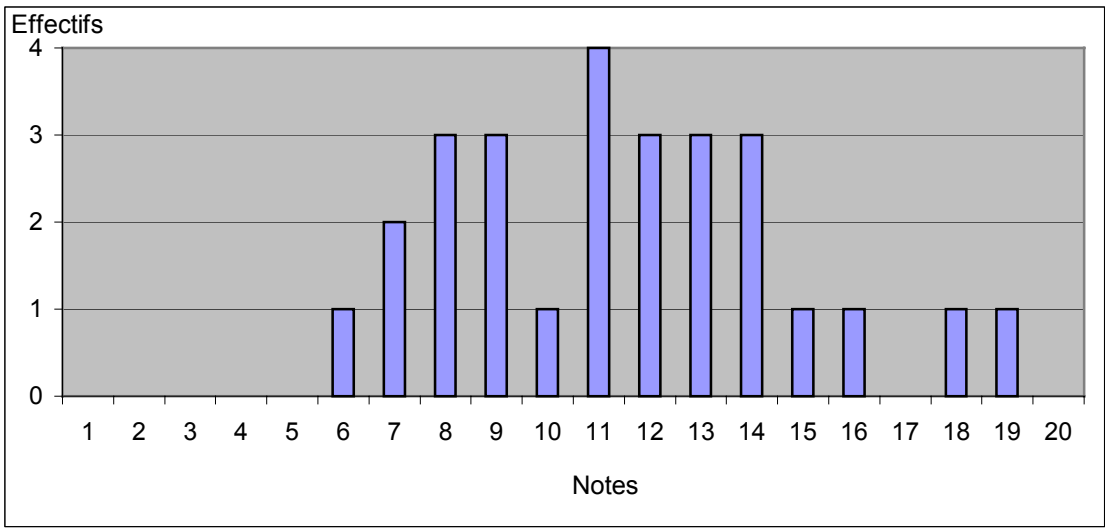

Principe de l'épreuve

Chaque dossier comprenait environ six tableaux statistiques ou graphiques extraits d'un ou plusieurs articles récents, ou d'ouvrages de sociologie. Comme l'année précédente, le dossier était de plus systématiquement précédé d'une note méthodologique intitulée « Pour comprendre ces résultats », destinée à apporter aux candidats des précisions sur l'origine et le mode de construction et de présentation des données statistiques, ainsi que sur certains des termes employés dans les documents.

Les candidats étaient appelés à proposer un commentaire de 15 minutes, suivi d'une discussion avec le jury de dix à quinze minutes portant tant sur des points de l'exposé à

corriger ou à approfondir que sur des aspects importants du dossier absents de l'exposé. Un même dossier était commenté successivement par trois candidats, après avoir été tiré au sort par le premier candidat de chaque série ainsi constituée.

Commentaire du jury

Le niveau d'ensemble des candidats a paru cette année encore satisfaisant. Très peu de candidats ont refusé le principe de l'épreuve, et certains ont impressionné le jury par une bonne maîtrise des documents proposés, une attention aux modes de présentation et de construction des données, et une véritable capacité de problématisation, d'articulation et de mise en perspective des informations contenues dans les documents. Les candidats ont un peu mieux respecté que l'année précédente le temps imparti pour le commentaire : aucun ne s'en est fortement écarté, même si le jury a dû inviter quelques candidats à conclure leur présentation. En revanche, plusieurs exposés péchaient par un déséquilibre interne dans l'usage du temps, des introductions exagérément longues ayant pour effets d'amputer d'autant la présentation des documents et d'impatienter le jury.

Sur le fond, le jury insiste sur le fait que l'épreuve de commentaire de dossier est à la fois un exercice de lecture de documents et de construction d'une argumentation étayée par les informations puisées dans ces documents, sur la base d'une problématique adéquate.

Il est donc tout d'abord attendu des candidats qu'ils démontrent leur capacité à tirer des graphes et des tableaux des informations dont ils sont en mesure de montrer la signification sociale. Pour cela, les candidats doivent s'obliger à s'exprimer comme ils le feraient devant un public non averti, en citant directement les chiffres, en proposant un cadrage quantitatif nécessaire à la compréhension du phénomène étudié, en évitant les formulations allusives (par exemple celles qui mentionnent des « différences » sans dire le sens des écarts observés), en évitant d'éluder les descriptions concrètes au profit d'un flot de propos abstraits – et dans ce cas souvent confus - dont le jury n'est pas dupe. Une bonne présentation des documents, simple, précise et rigoureuse, suppose la maîtrise de quelques outils statistiques comme la différence entre points et pourcentages, la distinction (et les modalités d'articulation) des effets d'âge et des effets de génération ou encore le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs ». Ce dernier reste parfois invoqué indûment à propos d'un simple tableau de contingence (le candidat parlant de « tableaux croisés toutes choses égales par ailleurs ») ou à l'inverse mentionné à juste titre, avant que le candidat ne propose une explication du phénomène par une variable dont les effets ont été neutralisés dans la construction de l'indicateur considéré, révélant ainsi qu'il ne maîtrise pas le sens des mots qu'il utilise. Cependant, malgré le manque de rigueur encore fréquent dans le commentaire de documents simples, le jury, qui a donné pour la deuxième année consécutive des documents présentant des difficultés spécifiques, analyses factorielles et régressions notamment, a été agréablement surpris de constater que les candidats, mieux prévenus que l'année précédente, ont pour la plupart bien surmonté ces difficultés.

Le jury attend aussi que les candidats connaissent les modalités de construction et les conditions d'usage de catégories comme celle d' « unité de consommation » ou d'indicateurs comme le « seuil de pauvreté », tel que l'INSEE le définit. Il est en effet important de rappeler qu'il ne s'agit pas de parler des chiffres mais de savoir construire un discours sur les réalités sociales auxquelles ces chiffres renvoient. Le jury regrette à cet égard que peu de candidats aient produit un véritable travail personnel sur les données afin d'augmenter l'intelligibilité

des phénomènes observés, en construisant de nouveaux indicateurs avec la calculatrice fournie (taux de variations, nouvelles catégories agrégées, proportions), en proposant des typologies, ou tout simplement en s'aidant d'un document pour interpréter les données contenues dans un autre. La meilleure note a été donnée à un candidat dont l'exposé, outre les qualités attendues de clarté, de rigueur et de raisonnement, se caractérisait par sa capacité à montrer comment une même régularité statistique pouvait donner lieu à deux interprétations contradictoires, révélant ainsi une grande capacité à voir, derrière la fausse évidence des chiffres, la complexité des constructions méthodologiques dont ils sont le résultat et des situations sociales auxquelles ils renvoient.

Le commentaire de dossier n'est cependant pas seulement un exercice de lecture ni même d'interprétation de tableaux, mais aussi d'organisation du propos, selon des modalités proches de celles de la dissertation. Il s'agit en effet de répondre à une question posée dès l'introduction sur la base d'une problématique sociologique. Pour cela, les candidats sont invités à nourrir à partir des documents fournis un développement qui a sa propre logique argumentative, et dont la construction nécessite autant de rigueur que la lecture des documents. La démarche fréquente consistant à partir d'une présentation des documents proche de la paraphrase pour en tirer ensuite des enseignements ayant une portée plus générale, révélant ainsi souvent un défaut de structuration des exposés, a été sanctionné par des notes moyennes voire médiocres. Cependant, un seul candidat a nettement refusé de se plier à l'exercice demandé, semblant découvrir les tableaux devant le jury, et s'ennuyer très fortement.

Un autre candidat a adopté un registre politique inacceptable, parlant de gouvernement « réactionnaire et anti-républicain » et développant à l'appui de ses prises de position des arguments en contradiction avec les informations fournies par le dossier. Si les prises de position sur des enjeux politiques sont recevables, elles doivent être solidement étayées par des éléments tirés du dossier et non pas reposer seulement sur des préférences personnelles. Notons que l'attitude qui consiste à laisser surgir au fil du discours, sur le mode de l'impensé, des jugements plus ponctuels mais tout aussi clairement orientés politiquement, par exemple en parlant d'« une classe ouvrière qui retrouve une taille humaine », ou d'« une bonne reproduction sociale », n'est pas plus acceptable que le discours explicitement politique.

Il est permis, et même recommandé, de s'aider de références et connaissances extérieures aux documents à l'appui de la démonstration proposée, à la condition que le lien qu'elles entretiennent avec la problématique et avec les documents apparaisse clairement. La deuxième note a ainsi été donnée à un candidat qui a impressionné le jury par la richesse et la pertinence des références historiques mobilisées à l'appui de son commentaire. Concernant des thèmes très présents dans l'actualité, le jury s'est considéré en droit d'attendre des candidats une connaissance minimale des grands débats contemporains et des décisions les plus importantes des pouvoirs publics, notamment en matière de politique sociale. Un dossier portant sur « le partage de la richesse entre les générations » invitait ainsi à faire référence à la toute récente réforme du système de retraites.

Enfin, sans s'exagérer la gravité de ce qui peut n'être que des lapsus, le jury invite les candidats à tenter de mieux maîtriser leur discours, afin d'éviter les formules étonnantes comme « les jeunes filles font preuve d'une certaine socialisation », « le vote blanc a été plus faible pour Le Pen que pour les autres candidats » ou encore « l'homme détenu a plus de chances d'être détenu ».

Liste des dossiers traités

1. Les femmes, les hommes et le temps (5 documents)
CHENU Alain, HERPIN Nicolas (2002) : « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs », *Economie et statistique*, n° 352-353, 2002
DEGENNE Alain, LEBEAUX Marie-Odile, MARRY Catherine (2002) : « Les usages du temps : cumuls d'activités et rythmes de vie », *Economie et statistique*, n° 352-353, 2002
BUE Jennifer, « Temps partiels des femmes : entre " choix " et contraintes », *Premières synthèses*, DARES, Ministère du Travail, n° 08.2, février 2002

2. Le retour des classes sociales ? (5 documents)
CHAUVEL Louis (2002), « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, 2002

3. Le vote Le Pen (6 documents)
MAYER Nonna (2002), « Les hauts et les bas du vote Le Pen », Re*vue française de science politique*, vol. 52, n° 5-6, 2002, dossier spécial : « Sur quelques énigmes des élections du printemps 2002 »

4. La stratification sociale des goûts musicaux (5 documents)
DONNAT Olivier (1998), *Les pratiques culturelles des Français. Enquête 1997*, Paris, La Documentation française, 1998, 359 p.
COULANGEON Philippe (2003), « La stratification sociale des goûts musicaux », *Revue française de sociologie*, mars 2003, pp. 3-33

5. Réussite scolaire et projet professionnel (6 documents)
MURAT Fabrice, ROCHER Thierry (2002), « La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans », *France portrait social 2002-2003*, pp. 101-121

6. La vie familiale des hommes détenus (7 documents)
CASSAN Francine, TOULEMON Laurent (2000), « L'histoire familiale des hommes détenus », *Insee Première*, n° 706, avril 2000
CASSAN Francine et MARY-PORTAS France-Line (2002), « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus », *INSEE Première*, n° 828, février 2002
« Hommes et détention », *Synthèses*, n° 59, 2002, INSEE

7. Le partage intergénérationnel de la richesse (7 documents)
HOURRIEZ Jean-Michel, LEGENDRE Nadine et LE VERRE Robert (2001), « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », *Insee Première*, n° 761, mars 2001
TADDEI Dominique (2002), « Financement des retraites : la solution passe par l'immigration et la natalité », *Problèmes économiques*, n° 2761, 15 mai 2002
Retraites : renouveler le contrat social entre les générations. Orientations et débats, Premier rapport du Conseil d'orientation des retraites, décembre 2001

8. La participation aux associations (7 documents)
PROUTEAU Lionel et WOLFF François-Charles (2002), « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, n° 352-353, p. 57-80
MICHAUDON Hélène (2000), « L'engagement associatif après 60 ans », *Insee Première*, n° 737, septembre 2000

9. L'entrée dans la vie adulte (5 documents)

GALLAND Olivier (2000), « Entrer dans la vie adulte», *Economie et statistique*, n° 337-338, juillet-août 2000, p. 13-36

COURGEAU Daniel (2000), « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Economie et statistique*, n° 337-338, juillet-août 2000, p. 37-60

10. Les écarts de salaires entre hommes et femmes (5 documents)

DJIDER Zohor (2002), « Femmes et hommes : regards sur la parité», *INSEE Statistique publique*, mise à jour de l'édition 2001 sur le site Internet de l'Insee.

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Florent Champy, Pierre Mercklé

Coefficient : 3 ; **Durée de préparation** : 1 heure
Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions
Type de sujets donnés : question unique
Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)
Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun
Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun, **la calculatrice est interdite**

10 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 7 et 17. La moyenne s'élève à 11,7. L'écart-type est de 3,9.

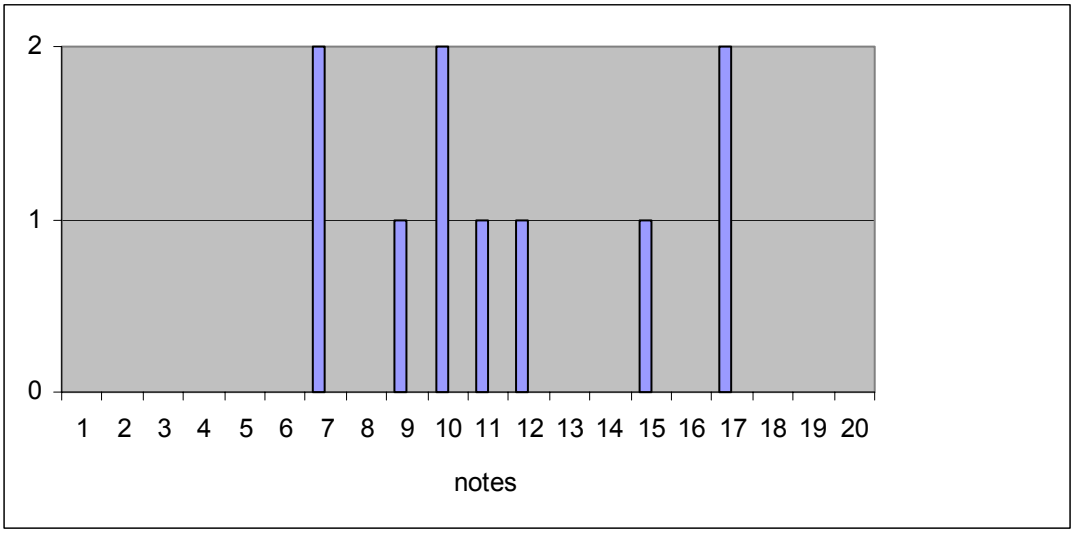

Principe de l'épreuve

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets couvraient un large éventail depuis des questions relevant de la méthode ou de l'épistémologie jusqu'à des sujets plus empiriques. L'exposé d'une durée de 15 minutes était suivi d'une discussion de 10 à quinze minutes avec le jury.

Commentaire du jury

Le jury a été dans l'ensemble un peu déçu du niveau des prestations, sachant notamment qu'il s'agit d'une épreuve de spécialité. Si deux exposés étaient particulièrement satisfaisants tant par la richesse et la pertinence des connaissances que par la qualité de l'argumentation, les exposés insuffisamment structurés ont été nombreux.

L'introduction est essentielle car le candidat doit donner son interprétation du sujet après avoir défini – et éventuellement critiqué – les termes employés dans le libellé. Il a été ainsi apprécié que la candidate confrontée à la question « les faits sociaux sont-ils des choses ? » non seulement fasse le lien avec la sociologie de Durkheim, mais soit capable de dire clairement que, pour cet auteur, les faits sociaux doivent *être traités* comme des choses, introduisant clairement une lecture épistémologique de ce sujet formulé en termes ontologiques. En revanche, le jury a regretté qu'un candidat interrogé sur « comportements sociaux et appartenances religieuses » ait considéré l'appartenance comme allant de soi, distinguant seulement des degrés d'appartenance, et non des modalités (transmise ou choisie ; associée ou non à des pratiques religieuses). Cette absence de réflexion sur les termes du sujet a empêché certains candidats de proposer une problématique et un plan satisfaisants. Elle a aussi parfois conduit à un exposé hors sujet, comme lorsque vieillir a été pris comme synonyme de grandir.

Trop de candidats semblent considérer que l'accumulation des références est la clé de l'exercice. Or une argumentation rigoureuse suppose à l'inverse de savoir choisir entre les références disponibles celles qui sont les plus pertinentes compte tenu du sujet, et de savoir les hiérarchiser en fonction de leur importance. Un exposé à partir de la question : « toute action est-elle rationnelle ? », mettant Max Weber et Raymond Boudon sur le même plan qu'une vingtaine de références accessoires sur cette question, voire hors sujet, a été sévèrement sanctionné. Le jury recommande donc aux candidats de s'abstenir de citer des références dont ils ne connaissent que le titre et le nom de l'auteur, en tentant de deviner ce que peut être leur contenu, au risque de tomber très mal. Il faut à l'inverse approfondir les connaissances les plus importantes de la discipline. Cet approfondissement est d'autant plus nécessaire que le jury attend des candidats qu'ils présentent les références qu'ils utilisent comme ils le feraient pour un public qui ne les connaît pas, en explicitant leur contenu. Les étalages d'érudition non maîtrisée peuvent avoir un effet négatif, comme lorsqu'un candidat ne connaissant manifestement pas l'allemand parle des actions *weltrationell*, au lieu de *wertrationell*, chez Weber.

Les candidats ne doivent pas négliger les exemples concrets, quel que soit le sujet. Sur le sujet cité précédemment (« les faits sociaux sont-ils des choses ? »), des exemples comme le suicide (à partir de Durkheim), la consommation ouvrière (Halbwachs) ou encore les habitudes du couple, construites au cours d'interactions (Kauffman), étaient bienvenus. Des exemples moins habituels ont été appréciés, comme la référence à la situation géographique des cimetières comme indicateur des attitudes à l'égard de la mort, dans le cadre d'un exposé sur « la mort comme fait social ». Les candidats sont donc invités à s'appuyer tant sur leur culture sociologique que sur leur expérience personnelle, à condition toutefois d'être capables d'intégrer les emprunts à cette dernière dans un discours sociologique solide, notamment grâce à l'usage rigoureux de concepts et de schèmes d'interprétation de la discipline.

Une fois les références et les exemples choisis, il est important de dégager leur apport respectif au débat théorique ou à la connaissance de la question empirique abordée, ce qui suppose de les faire « dialoguer », à l'intérieur d'un développement progressif, orienté de bout en bout vers la réponse à la question posée. Le jury a apprécié les conclusions claires et directes, faisant ressortir le chemin parcouru au cours de l'exposé.

Liste des sujets proposés

Les faits sociaux sont-ils des choses ?

Vieillir

La mort comme fait social

Toute action est-elle rationnelle ?

La socialisation

Comportements sociaux et appartenances religieuses

Les cadres : un groupe social ?

L'Etat et la vie privée

Les évolutions de la famille contemporaine